

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**TENUE LE 6 NOVEMBRE 2023**

Sont présents:

- Les conseillères Mesdames Sophie Bouchard, Chantal Godbout et Blaise Boisvert
- Le conseiller M. Réjean Bernard et M. Réal East

Est absent :

- La conseillère Marielle Gauthier, décédée

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras.

Assiste également à l'assemblée, Mme Sylvie Perreault, directrice générale adjointe, greffière-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Madame la mairesse rend hommage à Madame Marielle Gauthier, conseillère depuis 10 ans, qui est décédée subitement le 6 novembre. Elle mentionne l'implication de Mme Gauthier ainsi que son expérience qui fût grandement appréciée pendant toutes ces années. Un moment de recueillement est observé par l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

**2. 23-11-195: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 à 19h00;**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 à 19h00;**
5. **Avis de Motion donné concernant un projet de règlement relatif aux traitements des élus**
6. **Voirie :**
  - 1) Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
  - 2) 3 Bassins et purge d'eau 2 novembre 2023
  - 3) Suivi démolition Pont Responsable : Construction Stellaire
  - 4) Suivi Permis Camion 7000 -permis classe 3 -annonce
  - 5) Explication première sortie Camion 7000
7. **Rapport des activités du maire, des conseillers et Direction;**
  - Assemblée MRC -Fanny
  - OMH : Réjean
  - Consultation sur le transport collectif-Sophie
8. **Correspondance;**
  - 1) Dossier Bell sans fil
  - 2) Matricule 0314 94 8625 Samuel Cloutier
  - 3) Protection Responsabilité Couverture risque sur la Loi des Incendies
  - 4) Bibliothèque
  - 5) Suivi : Comparatif prix Chlore
  - 6) Fondation charité des policiers 41<sup>e</sup> campagne
  - 7) Fondation Docteur Jacques Paradis
  - 8) C.P.A. Dupuy
9. **Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses**
10. **Dépôt des intérêts pécuniers 2024 des élus au 6 novembre 2023**
11. **Présentation des comptes à payer;**
12. **Diverses résolutions:**
  - 1) Appel Offres Camion 6 Roues
  - 2) Appel Offres Camion 10 roues
  - 3) Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 91 labrogeant le règlement #202
  - 4) Contrat de travail 2024 Inspecteur municipal
  - 5) Ajustement petit solde taxation

- 6) Vente pour non-paiement taxes 2023 -Dernier avis au propriétaire
  - 7) Reddition de compte PPA-ES 2023
  - 8) Demande des citoyens 1ere Avenue Est
  - 9) Emplois d'été 2024
  - 10) Demande Cercle des Fermières salle
  - 11) Demande Club Optimiste activité sportive et salle
  - 12) Cercle des Fermières – Téléphone
  - 13) Équipements Gym
  - 14) Appels d'offre Géotechnique et caractérisation environnementale
  - 15) Frais Programmation du moteur Camion 7000
  - 16) Politique nouveaux arrivants clés gym
  - 17) Traitement des employés
  - 18) Entente relative aux animaux 2024
13. **Période de questions (de 19h30 à 20h);**
14. **Rapport de Projet et Développement (DGA)**
- Journal
  - Génératrice
  - Toit de patinoire
  - Programme d'aide financière de la sécurité routière
  - Éclairage
15. **Varia : Sujet Divers**
16. **Clôture de la séance. Il est \_\_\_ h\_\_**

3. **23-11-196:**            **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2023 à 19h00.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2023

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. **23-11-197 :**            **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 octobre 2023 à 19h00.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. **23-11-198 :**            **AVIS DE MOTION CONCERNANT UN PROJET DE**  
**RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**

5.1 Avis de motion est donné par Mme Sophie Bouchard qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité de La Reine sera présenté pour dépôt et adoption d'un projet de règlement relatif aux traitements des élus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

6. **23-11-199 :**            **LOCATION TERRAIN STELLAIRE CONSTRUCTION INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Stellaire construction Inc. a obtenu le mandat pour la démolition du pont P-00242 et est responsable entièrement des travaux et de l'activité de ces démolitions;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Stellaire construction Inc. demande l'utilisation de terrains, celui du stationnement et celui du côté ouest de la rivière;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente stipulera la remise en bonne état à la fin des travaux;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité de charger une location de 300.00\$ durant la réalisation des travaux pour les terrains empruntés et de mandater la directrice générale pour la signature de l'entente.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**7. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA :**

- 1) Assemblée MRC -Fanny
- 2) OMH : Réjean
- 3) Consultation sur le transport collectif-Sophie

**8. CORRESPONDANCE**

- 1) Dossier Bell sans fil
- 2) Matricule 0314 94 8625 Samuel Cloutier
- 3) Protection Responsabilité Couverture risque sur la Loi des Incendies
- 4) Bibliothèque
- 5) Suivi : Comparatif prix Chlore
- 6) Fondation charité des policiers 41<sup>e</sup> campagne
- 7) Fondation Docteur Jacques Paradis

**9. 23-11-200 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER :**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour octobre 2023, au montant de **36 458.38 \$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels d'octobre 2023 au montant de **7 421.85 \$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en octobre 2023 pour un montant de **12 742.66 \$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de septembre 2023 payées en octobre 2023 pour **3 855.36 \$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour octobre 2023 pour **60 478.25 \$**.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**10. DIVERSES RÉOLUTIONS**

**1) 23-11-201 : Appel d'offre Camion 6 Roues International 40s**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a envoyé un appel d'offre par la poste à La Reine, pour le camion 6 roues de marques international 40s avec équipement à neige pour 4000\$;

**CONSIDÉRANT QU'il y a eu seulement un soumissionnaire pour l'achat du dit camion;**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission tel que décrite et d'autoriser la directrice générale à faire la transaction pour la vente du camion 6 roues international 40 s.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

2) **23-11-202 :**      **Appel d'offre Camion 10 roues International 9200**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a envoyé un appel d'offre par la poste à La Reine pour le camion 10 roues de marques international 9200 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y n'y a eu aucun soumissionnaire pour l'achat du dit camion;

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par Mme Chantal Godbout, et résolu à l'unanimité d'autoriser le contremaitre à le mettre à vendre sur le site la disposition des biens gouvernementales.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

3) **23-11-203 :**      **Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du  
Financement des centres d'urgence 911 abrogeant le règlement #209-  
2009**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement 209-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu d'adopter le présent règlement et décréter ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'article 2 du règlement 209-2009 est remplacé par le suivant : Article 2 : À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le règlement 209-2009 est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

**Article 2 :** Le montant de la taxe est indexé, au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14).

4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée unanimement

4) **23-11-204 :**      **Modifications Contrat de Travail 2024 Inspecteur municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur Monsieur Jean-Guy Hébert demande une modification a son contrat de travail pour 2024;

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'accepter les modifications du contrat de travail de l'inspecteur municipale pour l'année 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**5) 23-11-205 : Ajustement soldes taxation**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande d'ici la fin d'année de canceler les petits soldes de taxation qui reste en suspens;

Il est proposé par Madame Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East de canceler un montant de 7.25\$ au total pour différents matricules et selon la liste déposée par la directrice générale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**6) 23-11-206 : Ventes pour non-paiement taxes 2023 -Dernier avis aux propriétaires**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de mandaté la directrice générale à envoyer un dernier avis aux propriétaires avant de définir la liste des ventes pour non-paiement taxes 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**7) 23-11-207 : Reddition de compte PPA-ES 2023-2026**

ATTENDU QUE la date limite pour faire la reddition de compte pour le PPA-CE est le 31 décembre 2026 pour recevoir la **subvention de 10 000. \$ en 2023**

- **Dossier : LAJ89623 – 87080 (8) – 20230511-001**
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration
- Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux
- Résolution numéro : 23-11-207

ATTENDU QUE les élus municipaux de la municipalité de La Reine ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) d'une **somme totale de 10 000\$ pour 2022-2026** sur trois ans et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile.

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de : Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de La Reine approuve les dépenses d'un montant de 15 417.41\$ réels relatifs aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

(Facture #18139- 16884.08\$- taxes incluses au 24 octobre 2023 de Multi-Service Robitaille Inc : PPA-ES 2023 : 3 ans 2023-2026-10 000\$.)

Donc les redditions se lit comme suit:

**1ere versement 40% : 4000.00\$ à demander en 2023**

2 me versement 80% : 4800.00\$ à demander en 2024

3 me versement 100% :1200.00\$ à demander en 2025

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**8) 23-11-208 : Demande des citoyens 1ere Avenue Est**

Il est proposé par M. Réal East, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité du conseil de renouveler l'entente avec le groupe des Citoyens de la 1ere Avenue Est, pour le déneigement 2023-2024.

MENTION : Mme Sophie Bouchard se retire de cette résolution.

ADOPTÉ à la majorité des membres du conseil

**9) 23-11-209 : Emploi Été Canada 2024**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de faire la demande pour une emploi d'été 2024 pour une étudiant à l'entretien de parc et pelouse et diverses tâches connexes.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**10) 23-11-210 : Demande Cercles des Fermières La Reine**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'autoriser de prêter la salle communautaire gratuitement pour le marché de Noel avec vente de pâtisserie pour le 1-2 décembre 2023. Un coût d'entretien ménager leur sera chargé au montant de 50\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**11) 23-11-211 : Club patinage artistique de Dupuy**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de faire don de 100\$ pour le Club de patinage de Dupuy pour saison 2023-2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**12) 23-11-212 : Demande Club Optimiste La Reine -Activités Sportives**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité de reconduire le programme qui encourage la pratique d'une activité sportive ou intellectuelle, non offerte dans notre municipalité au même montant accordé que l'an passé soit de de 50.00\$ pour l'année 2023-2024 et d'accepter leur demande pour la réservation de la salle communautaire gratuite pour le noel des enfants le 10 décembre 2023. Un coût d'entretien ménager leur sera chargé au montant de 50\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**13) 23-11-213 : Cercle des Fermières La Reine -Téléphone**

Le Cercle des Fermières de La Reine ayant demandé l'installation d'une ligne téléphonique dans leur local.

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité de facturer les frais mensuels pour cette ligne au montant de 25\$ par mois.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**14) Équipement Gym**

Aucun investissement et juste jeter les équipements brisés

**15) 23-11-214 : Appels d'offre Réalisation d'une étude Géotechnique complémentaire et caractérisation environnementale sommaire des sols et des matières granulaires**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire un appel d'offre pour la réalisation d'une étude Géotechnique complémentaire et caractérisation environnementale sommaire des sols et des matières granulaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité représentée par Mme Laurence Bouchard de la FQM mandaté en lien avec les appels d'offres public pour la réalisation de cette étude qui doit être en affichage dans le site SEAO du gouvernement car les coûts estimés de cette étude sera considérable et obligatoirement doit passer par ce processus;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se doit aussi de faire un affichage d'avis public au bureau municipal à deux endroits et ainsi que dans un journal public, parution le 18 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit nommer au moins deux personnes sur un comité de sélection pour analyser les soumissions et validité de chaque soumission et faire un calcul par pointage.

Selon la conformité validée par le comité de sélection de chaque soumission à l'appel d'offre avec des outils de travail du SEAO, C'est à ce moment que le comité de sélection pourra obtenir les coûts de réalisation de chaque soumissionnaire.

(Cette prochaine étape d'ouverture des soumissions qui sera en date du 6 novembre 2023 avec le comité de sélection, le comité de sélection devra par la suite en date du 9 novembre 2023 analyser la validité et conformité des soumissions. Seulement les soumissions conformes et valides pourront être ouvert pour recevoir les coûts des travaux de chaque soumissionnaire.)

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de mandater sur le comité de sélection, Madame Lise Bégin D.G., Madame Sylvie Perreault D.G.A ainsi que Madame Laurence Bouchard, Ingénieure de la FQM., d'accepter les coûts inhérents pour réaliser ce processus.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**16) 23-11-215 : Frais Programmation du moteur Camion 7000**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion 7000 a été sur la route et s'est mis à rouler très lentement et arrêter en chemin dû à un dérèglement de programmation du moteur;

Il a été proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'accepter les dépenses reliées pour refaire le réglage électronique de la programmation du moteur de ce camion et les frais inhérents.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**17) 23-11-216 : Politique de nouveaux arrivants Clés Gym**

**CONSIDERANT QUE** la municipalité offre un abonnement d'un an à tous les nouveaux arrivants et que cette offre est valide en tout temps, jusqu'au moment où le ou les nouveaux arrivants dépose le papier d'abonnement dans la pochette de nouveaux arrivants à la municipalité pour s'inscrire;

**CONSIDERANT QU'IL** manque des clés pour attribuer à tous, vu que plusieurs clés ne reviennent pas des membres qui sont désabonnés;

Il a été proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'accepter tous les abonnements peu importe la date à laquelle le nouvel arrivant est arrivé et s'abonne et d'acheter des clés suffisantes pour répondre à la demande de chaque personne qui veut s'entraîner.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**18) 23-11-217 : Traitements des Employés**

Il a été proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose un document de travail pour que les 2 élus responsables de la rémunération des employés peuvent soumettre un dépôt au conseil à la prochaine réunion.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**19) 23-11-218 : Entente relative aux animaux 2024**

Il a été proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente relative au animaux 2024 selon la soumission de la SPCA.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**20) 23-11-219 : Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, Sportives et de plein air, appuie**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal appuie le projet d'un abri multifonctionnel afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal s'engage pour l'abri multifonctionnel et que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Il est proposé par M. Réjean Bernard et appuyé par M. Réal East d'appuyer le projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**21) 23-11-220 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, Sportives et de plein air, appuie**

**ATTENDU QUE** la municipalité de La Reine autorise la présentation du projet de abri multifonctionnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**ATTENDU QUE** soit confirmé l'engagement de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**ATTENDU QUE** la municipalité désigne Madame Sylvie Perreault, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à

l'unanimité d'autoriser Mme Sylvie Perreault à présenter le projet.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **12. RAPPORT DE PROJET ET DÉVELOPPEMENT**

- Journal
- Génératrice
- Toit de patinoire
- Programme d'aide financière de la sécurité routière
- Éclairage

## **VARIA : SUJETS DIVERS**

## **13. 23-11-221 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 21h00

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Sylvie Perreault

\_\_\_\_\_  
Mairesse  
Fanny Dupras-Rossier

*Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*